

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil**  
**Communautaire de la Communauté de**  
**Communes MARANA GOLO**  
**2021/84**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	27

Date de la convocation  
**23/11/2021**

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le mardi 30 novembre à 11h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

**Présents (18) :** Paule ALBERTINI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Maryline MASSONI - Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI – Jeanne Baptiste SAVELLI Charlotte TERRIGHI –

**Pouvoirs (9) :** Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christophe GRAZIANI donne pouvoir à Charlotte TERRIGHI – Charles MARCELLI donne pouvoir à José GALLETTI - Augustine GARIBALDI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI - Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (10) :** Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI Patrick EIDEL GUIDICELLI – Fortuné FELICELLI – Ange LAMBERTI - Pierre NATALI – Georges RISTICONI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Adoption du Rapport annuel sur la Qualité et le Prix du Service (RPQS) Assainissement non collectif pour l'année 2020**

Monsieur Bernard GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.  
Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.  
En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.  
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif  
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération  
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr  
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Le Président  
Jean DOMINICI  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARANA GOLO  
Le Président de la Communauté  
de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078200036499-20211130-2021-84-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 06/12/2021  
Affichage : 06/12/2021  
Pour l'autorité compétente par délégation

